Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20251222-2025_02_08-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 22 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025-02-08
Classification : Domaines de compétences par thèmes/Aide sociale
Objet : Règlement intérieur de la Banque Alimentaire

Nombre des Membres en exercice : 13
Nombre des Membres présents : 7
Nombre de pouvoir : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à 14 heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 15 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au sein de la salle du Conseil de la Mairie d'Erdeven, sous la Présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL.

Membres présents : Dominique RIGUIDEL, Florence SEVENO, Emilie FICHOU, Elodie PLESSIS, Danièle LE CAROUR, Martine NOYER, Anne-Marie LE PORT.
Membres absents excusés : Patrick CONNAN, Jean-Pierre DHUY, Isabelle LE BAIL, Béatrice LE BARS, Josiane LE BOURNE, Marie-Françoise LE JOSSEC
Pouvoir :

- Patrick CONNAN a donné pouvoir à Anne-Marie LE PORT
- Isabelle LE BAIL a donné pouvoir à Florence SEVENO
- Jean-Pierre LE DHUY a donné pouvoir à Emilie FICHOU

Secrétaire : Alice LE BOHEC, gestionnaire CCAS.

Exposé :

Le Président expose qu'une mise à jour du règlement de la banque alimentaire est proposée aux administrateurs. La modification porte principalement sur les justificatifs à transmettre lors de l'inscription à la banque alimentaire : un état des comptes est sollicité afin de garantir l'accès à la distribution alimentaire aux plus démunis. (Cf. annexe).

Délibération

Vu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le règlement intérieur de la banque alimentaire 2026,
- d'autoriser le Président à signer le règlement et tout acte y afférent

Le 22 décembre 2025,

Le Président
Dominique RIGUIDEL